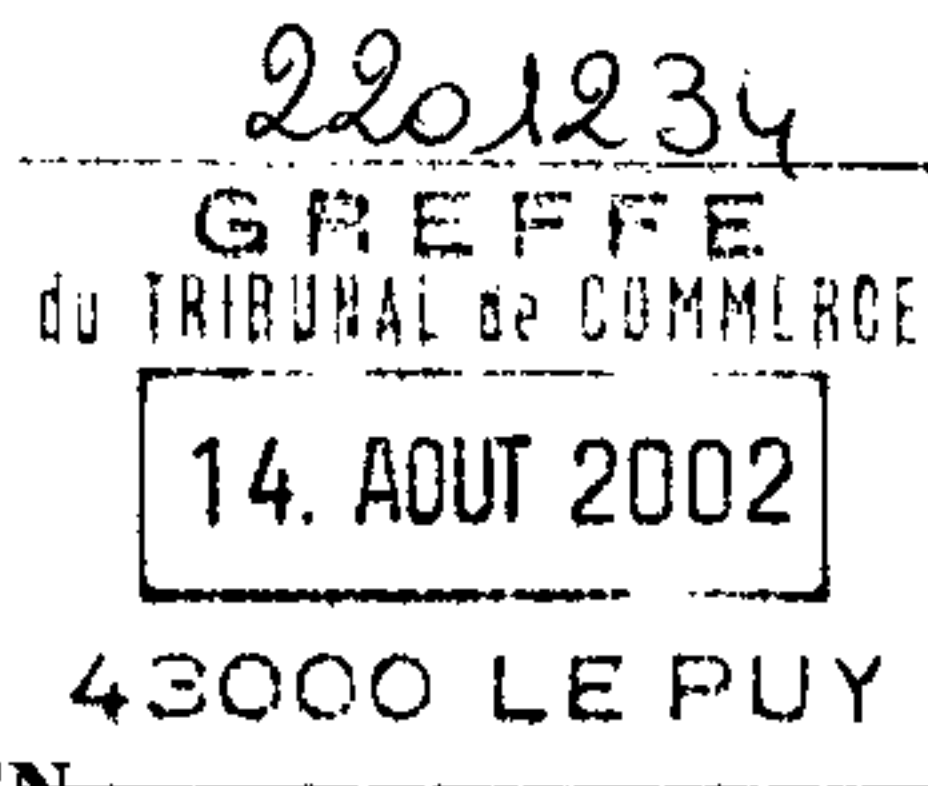


LA FONCIERE DE SARDA
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 50.000 FRANCS
SIÈGE SOCIAL : LE MOULIN D'OUSPIS – 43260 SAINT HOSTIEN
RCS LE PUY EN VELAY B 379.356.843



PROCÈS-VERBAL
DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2001

L'an deux mille un, et le 15 septembre à 14 heures, Jean-François REY, associé unique de la SARL LA FONCIERE DE SARDA, a établi le présent procès-verbal, et a statué comme suit sur l'ordre du jour ci-après :

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce,
- Pouvoir à donner.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique seul gérant.



Jean-François REY

Insee : 379.356.843.

EURL

LA FONCIERE DE SARDA

N° Rc : 1990B00156